



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

| | |
|---|---|
| N° de la modification : 1 | Date de la modification : Le 8 septembre 2021 |
| Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECGZ-DP-2021-0065 | |
| Titre : Services de création et de production multimédia | |
| Date de clôture de la demande de proposition : Le 12 octobre 2021 à 14 h (heure de Gatineau) | |
| DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca | |
| À l'attention de Tiffany Denny | N° de tél. 873-416-1259 |

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Services de création et de production multimédia qui porte le numéro ECGZ-DP-2021-0065 datée du 27 août 2021 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

2.1 Question No. 1

Question :

Élections Canada peut-il envisager une prolongation de trois semaines de cette demande de propositions afin de permettre un processus de soumission équitable pour toutes les parties intéressées?

Réponse :

Élections Canada reportera la date de clôture de la demande de propositions au 12 octobre 2021. À ce titre, la DP est modifiée conformément à la section 3.1 de la présente modification.

2.2 Question No. 2

Question :

À la page 141, plus précisément à la section C5.1 Gestion des comptes – Expérience de travail de la ressource, vous ne précisez pas ce que vous entendez par « campagne nationale ». Est-ce que la proposition d'une ressource ayant une expérience nationale ou mondiale à l'extérieur du Canada (p. ex. aux États-Unis) serait acceptable?

Réponse :

La campagne nationale a été retirée du critère coté C5.1. Oui, la proposition d'une ressource ayant une expérience nationale ou mondiale à l'extérieur du Canada (p. ex. aux États-Unis) serait acceptable.

À ce titre, la DP est modifiée conformément à la section 3.2 de la présente modification.

2.3 Question No. 3

Question :

À la page 131, section B – Définitions, vous faites référence à une « campagne publicitaire multimédia nationale » comme suit : « campagne publicitaire menée dans au moins sept provinces ou territoires du Canada au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants : a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux ». Vous mentionnez que ce critère doit être respecté (cases à cocher « respecté/non respecté »).

Cependant, dans le système de notation de la page 136 (critère C1), vous faites référence à une échelle mobile pour le nombre de médias, le nombre de provinces et la portée de la campagne (nationale, provinciale ou locale). Nous voulons nous assurer que nous comprenons les exigences obligatoires. L'agence sera-t-elle disqualifiée si elle ne répond pas à la définition de « campagne publicitaire multimédia nationale » dans le cadre des exigences obligatoires (p. 131, section B)?

Réponse :

Les critères d'évaluation technique ont été modifiés. À ce titre, la demande de propositions est modifiée conformément à la section 3.2 de la présente modification.

2.4 Question No. 4

Question :

Cette demande de propositions porte précisément sur les services créatifs; toute la planification médiatique (qui était incluse dans les demandes de propositions actuelle et précédente relative à cette activité) a été transférée dans une autre demande de propositions, où elle rejoint les services d'achat de publicité. Pouvez-vous expliquer comment vous voyez l'intégration entre l'agence de coordination et l'agence de création sélectionnée? La planification doit être faite bien à l'avance pour garantir le succès du déploiement de la Campagne d'information des électeurs (CIE).

Réponse :

Veillez noter qu'une demande de propositions distincte vise des services de planification stratégique et d'achat de publicité. La présente demande de propositions porte sur des services de création et de production multimédia.

Il incombera à l'agence de coordination de jouer un rôle stratégique unique et d'établir des relations solides entre l'entrepreneur, l'autorité technique et l'agence de création afin d'assurer une compréhension commune des rôles, des responsabilités et des objectifs, de façon à ce que les activités de publicité d'Élections Canada puissent être exécutées de façon transparente et que tout nouveau défi soit relevé rapidement.

2.5 Question No. 5

Question :

Vous mentionnez que la stratégie de communication sera fournie. Pouvez-vous préciser quand cela sera possible et en quoi cela consistera? L'agence sélectionnée aura-t-elle la possibilité de contribuer à la stratégie?

Réponse :

Élections Canada n'a pas encore déterminé les délais d'élaboration de la stratégie médiatique. Il établira une stratégie générale et consultera les deux agences en fonction du mandat et de l'expertise de chacune.

2.6 Question No. 6

Question :

Pouvez-vous préciser dans combien de temps nous obtiendrons des réponses aux questions posées?

Réponse :

Veillez-vous reporter à la section 2.13 de la partie 2 de la demande de propositions. Toutes les questions reçues et les réponses à ces questions qui entraînent des clarifications ou des modifications des exigences ou qui apportent des renseignements supplémentaires liés aux exigences seront fournies simultanément à tous les soumissionnaires auxquels la demande de propositions a été envoyée, de la même manière que la demande de propositions a été envoyée, sans révéler la provenance des questions.

Afin de respecter la Loi sur les langues officielles, tous les documents d'invitation à soumissionner doivent être publiés dans les deux langues officielles (anglais et français). Cela s'applique également aux réponses fournies à tous les soumissionnaires. Élections Canada veillera à ce que toutes les questions et réponses soient fournies de manière efficace afin de ne pas retarder le processus de demande de propositions.

2.7 Question No. 7

Question :

Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « compte d'entreprise » dans la section C1 de la demande de propositions ECGZ-DP-2021-0065 d'Élections Canada?

Réponse :

Un compte d'entreprise doit être un compte d'une entreprise, d'une société, d'une organisation ou d'une agence avec laquelle le soumissionnaire a conclu un contrat ou un accord.

Partie 3. Modifications

3.1 Modification de la date de clôture de la demande de propositions

Par la présente, la DP est modifiée comme la suit :

Supprimer : 28 septembre 2021 à 14h00 (heure de Gatineau)

Insérer : 12 Octobre 2021 à 14h00 (heure de Gatineau)

3.2 Modification de la Partie 8 - Critères d'évaluation techniques

Par la présente, la demande de proposition est modifiée en supprimant dans son intégralité la partie 8 – Critères d'évaluation technique et en la remplaçant par la partie 8 – Critères d'évaluation technique ci-jointe (révisée le 8 septembre 2021).



Services de création et de production multimédia

Partie 8

Critères d'évaluation technique

(Révisé le 8 septembre 2021)

Contenu

- **Section A : Instructions aux soumissionnaires**
- **Section B : Définitions**
- **Tableau A : Critères d'évaluation technique obligatoires**

| N° | Critères d'évaluation technique obligatoires | Respecté/non respecté |
|----|--|-----------------------|
| O1 | Campagnes publicitaires multimédias nationales | |
| O2 | Plan de travail proposé par le soumissionnaire | |
| O3 | Équipe de projet – Proposition pour la structure organisationnelle et l'attribution des ressources | |

- **Tableau B : Critères d'évaluation technique**

| N° | Critères d'évaluation technique cotés | Max. de points |
|------|--|----------------|
| C1 | Expérience dans la gestion de comptes d'entreprise pour des campagnes publicitaires multimédias nationales bilingues | 25 |
| C2 | Expérience dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia – groupes autochtones ou ethnoculturels | 15 |
| C3 | Expérience dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia – jeunes | 15 |
| C4 | Plan de travail proposé par le soumissionnaire | 50 |
| C5 | Services de gestion et équipe de projet | |
| C5.1 | Gestion des comptes | 15 |
| C5.2 | Gestion des services de création | 15 |
| C5.3 | Gestion des services de production | 10 |
| C5.4 | Ressource de remplacement | 10 |

- **Tableau C : Exposé oral**

| N° | Critères d'évaluation de l'exposé oral | Max. de points |
|-----|--|----------------|
| EC1 | Compréhension générale, par le soumissionnaire, de la complexité des exigences indiquées dans l'énoncé des travaux | 25 |
| EC2 | Méthode de création du soumissionnaire | 20 |
| EC3 | Compréhension des membres de l'équipe de gestion quant à leurs rôles et responsabilités | 15 |
| EC4 | Méthode de gestion du soumissionnaire | 15 |
| EC5 | Processus de production du soumissionnaire | 15 |
| EC6 | Capacité de l'équipe de présentation à communiquer efficacement | 5 |
| EC7 | Capacité de l'équipe de présentation à fournir des renseignements complets et cohérents | 5 |

Section B : Définitions

Sauf indication contraire explicite, les termes employés dans les critères d'évaluation technique ont les définitions qui leur sont attribuées dans le contrat, l'énoncé des travaux (EDT) ou la

| | |
|--|---|
| Services de gestion | Services décrits dans la section 6.01. |
| Plan média | Document précisant les types de médias, les formats des publicités, le poids média, la portée et la fréquence des publicités, le coût par type de média, le budget estimatif total et les dates de diffusion d'une campagne publicitaire. |
| Campagne publicitaire multimédia nationale | Campagne publicitaire menée dans au moins sept provinces ou territoires du Canada au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants : a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux. |

Section A : Instructions aux soumissionnaires

1. Afin de faciliter l'évaluation de la proposition, EC demande aux soumissionnaires de reprendre les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Les soumissionnaires doivent préciser clairement l'endroit dans leur proposition où chaque critère est traité. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur proposition en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.
2. Si le nombre de projets ou d'échantillons fournis est supérieur aux exigences du critère, seuls les premiers projets ou échantillons de la proposition seront évalués. Les projets ou échantillons excédentaires ne seront pas évalués.
3. Afin de déterminer les années d'expérience, les chevauchements d'années ou de mois relatifs à des projets présentés par le soumissionnaire pour démontrer l'expérience seront comptés une fois aux fins de l'évaluation.
4. Les projets cités pour démonstration doivent être des projets d'une durée minimale de six mois. Dans le cas des projets plus longs, la durée sera divisée en six mois. Par exemple, un projet de 12 mois correspondra à deux projets. Aucune valeur partielle ne sera accordée. Les ressources proposées doivent avoir participé au projet pendant toute la durée de celui-ci. S'il utilise une équivalence de projet, le soumissionnaire doit le préciser dans la grille.
5. Les projets doivent avoir été achevés au plus tard à la date de clôture de la demande de soumissions.
6. Pour les exigences relatives aux études ou encore aux qualifications, aux certifications, aux affiliations ou aux titres professionnels, la ressource proposée doit avoir le niveau d'études, la qualification, la certification, l'affiliation ou le titre requis au plus tard à la date de clôture de la demande de soumissions et doit demeurer, s'il y a lieu, membre en règle de l'organisme professionnel en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat.
7. En plus des renseignements demandés pour chaque critère, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées complètes du client pour chaque description de projet, notamment le nom et le titre de la personne-ressource du client ainsi que le numéro de téléphone ou l'adresse courriel. La personne-ressource du client doit être un employé de l'organisation cliente d'origine. EC se réserve le droit de demander les coordonnées du client en tout temps durant le processus d'évaluation, aux fins de vérification.

Tableau A : Critères d'évaluation technique obligatoires

| N° | Critères d'évaluation technique obligatoires | Méthode de notation |
|-----------|--|--|
| O1 | <p>Campagnes publicitaires multimédias nationales</p> <p>Au cours des cinq années précédant la date de clôture de la demande de propositions (DP), le soumissionnaire doit avoir été responsable des services de création et de production pour au moins deux campagnes publicitaires multimédias nationales distinctes.</p> <p>Aux fins de ce critère obligatoire, on entend par « campagne publicitaire multimédia nationale » une campagne publicitaire menée dans au moins sept provinces ou territoires du Canada au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) presse électronique (télévision ou radio);b) médias imprimés;c) médias numériques;d) publicité extérieure;e) productions cinématographiques;f) médias sociaux. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il respecte cette exigence en fournissant, pour chaque campagne publicitaire multimédia nationale indiquée, les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) les provinces et les territoires où la campagne a été menée;(b) les médias utilisés;(c) les rôles et responsabilités du soumissionnaire quant aux services de création et de production relativement à la campagne;(d) les objectifs généraux de la campagne;(e) le nom de l'organisation cliente, ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis. | <input type="checkbox"/> Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté |

| N° | Critères d'évaluation technique obligatoires | Méthode de notation |
|------------------|---|---|
| <p>O2</p> | <p>Plan de travail proposé par le soumissionnaire</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un plan pour l'exécution des travaux prévus aux sections 6.02, 6.03 et 6.04 de l'EDT afin de respecter les délais des étapes indiquées à l'article 9 de l'EDT pour la CIE n° 1 en contexte de gouvernement majoritaire, sous l'hypothèse que la date de début du contrat est le 15 novembre 2021.</p> <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir, avec sa proposition, un plan de travail en remplissant les colonnes intitulées « Description de la tâche » et « Durée de la tâche » de la partie 1 du modèle de FCPR de la phase 1, soumis en tant qu'annexe A de l'évaluation technique de la partie 8 de la DP. Lorsqu'il répond à ce critère, le soumissionnaire ne doit pas insérer de données financières dans les zones ombrées de la partie 1 de la phase 1 du FCPR soumis à l'annexe A de l'évaluation technique de la partie 8 de la DP.</p> | <p><input type="checkbox"/> Respecté</p> <p><input type="checkbox"/> Non respecté</p> |
| <p>O3</p> | <p>Équipe de projet – Proposition pour la structure organisationnelle et l'attribution des ressources</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire ce qu'il propose en ce qui concerne la structure organisationnelle et l'attribution des ressources et préciser l'équipe de projet qui exécutera les tâches indiquées dans l'EDT, notamment aux sections suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. section 6.01 – Services de gestion; 2. section 6.02 – Services de création; 3. section 6.03 – Services de production. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire la structure de l'équipe proposée, mentionner le nombre, le type et le titre ainsi que les rôles et les responsabilités des catégories de ressources proposées, mentionner les noms des ressources proposées et fournir une brève description de l'approche de gestion relative à l'équipe proposée.</p> | <p><input type="checkbox"/> Respecté</p> <p><input type="checkbox"/> Non respecté</p> |

Tableau B : Critères d'évaluation technique cotés

| N° | Critères d'évaluation technique cotés | Max. de points |
|----|--|----------------|
| C1 | <p>Expérience dans la gestion de comptes d'entreprise pour des campagnes publicitaires multimédias nationales bilingues</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'au cours des cinq années précédant la date de clôture de la DP, il a acquis de l'expérience dans la gestion de comptes d'entreprise et qu'il a dû, pour ce faire, assurer la conception, l'élaboration et la diffusion de campagnes publicitaires multimédias nationales bilingues ciblant divers publics.</p> <p>Aux fins de ce critère coté :</p> <p>l'adjectif « nationale » signifie qu'il est question d'au moins sept provinces ou territoires du Canada;</p> <p>l'adjectif « bilingue » fait référence à l'anglais et au français;</p> <p>l'adjectif « mutimédia » s'entend de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience en fournissant les renseignements suivants pour chacune de deux campagnes publicitaires multimédias nationales bilingues :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les provinces et les territoires où la campagne a été menée; 2. les concepts originaux et produits publicitaires élaborés pour la campagne (le soumissionnaire doit fournir un lien vers une plateforme de stockage contenant un échantillon de produit et/ou une clé USB); 3. une description de l'entreprise titulaire du compte pour lequel les campagnes ont été élaborées, qui doit préciser depuis combien de temps l'entreprise en question est cliente du soumissionnaire; 4. les exigences linguistiques pour la campagne; 5. une liste des publics cibles principaux et secondaires; | 50 |

| N° | Critères d'évaluation technique cotés | Max. de points |
|----|---|----------------|
| | <p>6. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis.</p> <p>Méthode de notation Le soumissionnaire recevra jusqu'à 25 points par campagne média, comme suit :</p> <p>Médias (maximum de 7 points) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cinq ou plus médias = 7 points• Quatre médias = 4 points• Trois médias = 1 point <p>Nombre de publics cibles (maximum de 7 points) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cinq publics cibles ou plus = 7 points• Trois ou quatre publics cibles = 4 points• Moins de trois publics cibles = 1 point <p>Portée de la campagne publicitaire (maximum de 5 points) :</p> <ul style="list-style-type: none">• 10 provinces et territoires = 5 points• 8 à 9 provinces et territoires = 3 points• 7 provinces et territoires = 1 point <p>L'entreprise titulaire du compte est cliente du soumissionnaire depuis (maximum de 3 points) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Plus de 3 ans = 3 points• Deux ans = 2 points• Un an = 1 point• Moins d'un an = 0 point <p>La campagne publicitaire nationale était (maximum de 3 points) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Bilingue = 3 points• Unilingue = 1 point | |

| N° | Critères d'évaluation technique cotés | Max. de points |
|----|--|----------------|
| C2 | <p>Expérience dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia – groupes autochtones ou ethnoculturels</p> <p>Le soumissionnaire doit posséder de l'expérience en élaboration et en production d'une campagne publicitaire multimédia ciblant les communautés ethnoculturelles ou autochtones, ce public pouvant constituer un segment ciblé dans l'ensemble de la campagne ou le seul public cible de celle-ci.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « campagne publicitaire multimédia » une campagne publicitaire menée au moyen de trois types de médias parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire une campagne publicitaire multimédia pour laquelle il était responsable des services de création et de production, et qui comportait une stratégie média ciblant un public ethnoculturel ou autochtone. Ce public pouvait être le seul public cible de la campagne ou constituer un segment ciblé dans l'ensemble de la stratégie de campagne.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir, au minimum, une description détaillée des concepts originaux et des produits publicitaires élaborés pour le public cible ethnoculturel ou autochtone et un lien vers une plateforme de stockage contenant un échantillon de produit.</p> <p>Méthode de notation</p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 15 points, comme suit :</p> <p>15 points (c.-à-d. tous les points) : La description du projet fournit de façon assez détaillée tous les renseignements demandés (100 %) et inclut une liste claire et complète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p>10 points : La description du projet fournit la plupart (75 %) des renseignements demandés, mais n'est pas assez détaillée ou inclut une liste obscure ou incomplète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> | 15 |

| N° | Critères d'évaluation technique cotés | Max. de points |
|----|---|----------------|
| | <p>5 points : La description du projet fournit une partie (50 %) des renseignements demandés, mais n'est pas assez détaillée et inclut une liste obscure ou incomplète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p>0 point : Le projet n'est pas pertinent pour l'exigence, ou les renseignements fournis ne permettent pas de faire une évaluation.</p> | |
| C3 | <p>Expérience dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia – jeunes</p> <p>Le soumissionnaire doit posséder de l'expérience en élaboration et en production d'une campagne publicitaire multimédia ciblant les jeunes, ce public pouvant constituer un segment ciblé dans l'ensemble de la campagne ou le seul public cible de celle-ci.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « campagne publicitaire multimédia » une campagne publicitaire menée au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux. <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « jeune » un adulte âgé de 18 à 24 ans.</p> <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire une campagne publicitaire multimédia pour laquelle il était responsable des services de création et de production et qui comportait une stratégie média ciblant les jeunes. Ce public pouvait être le seul public cible de la campagne ou constituer un segment ciblé dans l'ensemble de la stratégie de campagne.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir, au minimum, une description détaillée des concepts originaux et des produits publicitaires élaborés pour cibler les jeunes et un lien vers une plateforme de stockage contenant un échantillon de produit.</p> <p>Méthode de notation</p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 15 points, comme suit :</p> | 15 |

| N° | Critères d'évaluation technique cotés | Max. de points |
|----|---|----------------|
| | <p>15 points (c.-à-d. tous les points) : La description du projet fournit de façon assez détaillée tous les renseignements demandés (100 %) et inclut une liste claire et complète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p>10 points : La description du projet fournit la plupart (75 %) des renseignements demandés, mais n'est pas assez détaillée ou inclut une liste obscure ou incomplète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p>5 points : La description du projet fournit une partie (50 %) des renseignements demandés, mais n'est pas assez détaillée et inclut une liste obscure ou incomplète des activités exécutées permettant de démontrer le respect de l'exigence.</p> <p>0 point : Le projet n'est pas pertinent pour l'exigence, ou les renseignements fournis ne permettent pas de faire une évaluation.</p> | |
| C4 | <p>Plan de travail proposé par le soumissionnaire</p> <p>Le plan de travail proposé par le soumissionnaire, en réponse au critère obligatoire O2, sera évalué selon les critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'applicabilité des tâches précisées aux sections 6.02 et 6.03 de l'EDT; 2. L'exhaustivité de la liste des tâches proposées en regard des sections 6.02 et 6.03 de l'EDT. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire la façon d'exécuter les travaux prévus aux sections 6.02 et 6.03 de l'EDT en subdivisant les travaux en tâches.</p> <p>Méthode de notation</p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 35 points, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un maximum de 10 points seront accordés pour l'applicabilité des tâches proposées dans le plan de travail, selon l'échelle suivante : <ol style="list-style-type: none"> (i) 10 points : Toutes les tâches s'appliquent aux travaux prévus aux sections 6.02 et 6.03 de l'EDT. (ii) 7 points : Seulement une ou deux tâches ne s'appliquent pas aux travaux prévus aux sections 6.02 et 6.03 de l'EDT. (iii) 3 points : Seulement trois ou quatre tâches ne s'appliquent pas aux travaux prévus aux sections 6.02 et 6.03 de l'EDT. | 35 |

| N° | Critères d'évaluation technique cotés | Max. de points |
|----|---|----------------|
| | <p>(iv) 0 point : Plus de quatre tâches ne s'appliquent pas aux travaux prévus aux sections 6.02 et 6.03 de l'EDT ou aucun renseignement n'a été fourni.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un maximum de 25 points seront accordés pour l'exhaustivité de la liste des tâches proposées dans le plan de travail, selon l'échelle suivante : <p>(i) 25 points : Toutes les tâches requises pour l'exécution des travaux prévus aux sections 6.02 et 6.03 de l'EDT figurent dans la description.</p> <p>(ii) 17 points : Seulement une ou deux tâches requises pour l'exécution des travaux prévus aux sections 6.02 et 5.03 de l'EDT ne figurent pas dans la description.</p> <p>(iii) 8 points : Seulement trois ou quatre tâches requises pour l'exécution des travaux prévus aux sections 6.02 et 6.03 de l'EDT ne figurent pas dans la description.</p> <p>(iv) 0 point : Plus de quatre tâches requises pour l'exécution des travaux prévus aux sections 6.02 et 6.03 de l'EDT ne figurent pas dans la description, ou aucun renseignement n'a été fourni.</p> | |
| C5 | <p>Services de gestion et équipe de projet</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins une ressource membre de l'équipe de projet dont il est question au critère O3 est responsable des services de gestion prévus à la section 6.01 de l'EDT (ci-après appelée l'équipe de gestion du projet) et possède l'expérience et les capacités indiquées aux critères C5.1, C5.2, C5.3 et C5.4.</p> <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Une même ressource, qui est membre de l'équipe de gestion du projet, peut être proposée comme ressource aux critères C5.1, C5.2 et C5.3, pour autant qu'elle possède l'expérience et les capacités indiquées à ces critères.</p> <p>Méthode de notation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Gestion des comptes – maximum de 15 points 2. Gestion des services de création – maximum de 15 points 3. Gestion des services de production – maximum de 10 points 4. Ressource de remplacement – maximum de 10 points | 50 |

| N° | Critères d'évaluation technique cotés | Max. de points |
|------|---|----------------|
| C5.1 | <p>Gestion des comptes – Expérience de travail de la ressource</p> <p>Le soumissionnaire doit compter dans son équipe de gestion du projet une ressource qui sera responsable de l'exécution des services de coordination et de gestion des comptes indiqués à la sous-section 6.01.01 de l'EDT. La ressource proposée doit posséder de l'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « important compte de publicité » un compte d'entreprise dont la facturation dépasse 300 000 \$ par année (TPS/TVH en sus) pour les travaux liés aux campagnes publicitaires, p. ex. pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les services de création pour la presse électronique (télévision ou radio) et les médias imprimés, numériques et sociaux; • un public cible diversifié comprenant des Autochtones, des communautés ethnoculturelles, des personnes handicapées et des jeunes. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire jusqu'à trois campagnes publicitaires pour montrer que la ressource proposée possède de l'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir, au minimum, les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le rôle et les responsabilités de la ressource proposée relativement aux campagnes ou au compte mentionnés; 2. le montant facturé au client pour les travaux liés à la campagne publicitaire (TPS/TVH en sus); 3. les publics cibles; 4. les concepts originaux utilisés pour la campagne; 5. les médias utilisés dans le cadre de la campagne; 6. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse postale et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis; 7. une biographie de la ressource proposée, laquelle doit démontrer clairement l'expérience indiquée dans la réponse du soumissionnaire. <p>Méthode de notation</p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 15 points, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 points : Cinq ans ou plus d'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité. • 7 points : Au moins trois ans, mais moins de cinq ans d'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité. | 15 |

| N° | Critères d'évaluation technique cotés | Max. de points |
|-------------|---|----------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> • 3 points : Au moins deux ans, mais moins de trois ans d'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité. • 0 point : Aucune expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité n'est démontrée. | |
| C5.2 | <p>Gestion des services de création – Expérience de travail de la ressource</p> <p>Le soumissionnaire doit compter dans son équipe de gestion du projet une ressource qui sera responsable de la gestion et de la coordination des services de création, comme le prévoit la sous-section 6.01.02 de l'EDT.</p> <p>La ressource proposée doit avoir acquis de l'expérience en tant que gestionnaire des services de création chargée de coordonner l'élaboration de concepts originaux dans le cadre d'au moins deux campagnes publicitaires multimédias nationales.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « campagne publicitaire multimédia nationale » une campagne publicitaire menée dans au moins sept provinces ou territoires du Canada au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire deux campagnes publicitaires multimédias nationales pour démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience en tant que gestionnaire des services de création chargée de coordonner l'élaboration de concepts originaux dans le cadre de ces campagnes.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir, au minimum, les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le rôle et les responsabilités de la ressource proposée dans chaque campagne; 2. la portée de la campagne (nationale, provinciale ou régionale); 3. les publics cibles; 4. les concepts originaux élaborés pour chaque campagne; 5. les médias utilisés dans le cadre de la campagne; | 15 |

| N° | Critères d'évaluation technique cotés | Max. de points |
|------|--|----------------|
| | <p>6. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse postale et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis;</p> <p>7. une biographie de la ressource proposée, laquelle doit démontrer clairement l'expérience indiquée dans la réponse du soumissionnaire.</p> <p>Méthode de notation</p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 15 points, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 points : La ressource proposée a acquis de l'expérience en tant que gestionnaire des services de création chargée de coordonner l'élaboration de concepts originaux dans le cadre de deux campagnes publicitaires multimédias nationales. • 7 points : La ressource proposée a acquis de l'expérience en tant que gestionnaire des services de création chargée de coordonner l'élaboration de concepts originaux dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia nationale. • 0 point : La ressource proposée n'a acquis aucune expérience en tant que gestionnaire des services de création chargée de coordonner l'élaboration de concepts originaux dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia nationale. | |
| C5.3 | <p>Gestion des services de production – Expérience de travail de la ressource</p> <p>Le soumissionnaire doit compter dans son équipe de gestion du projet une ressource qui sera responsable de la gestion et de la coordination des services de production, comme le prévoit la sous-section 6.01.03 de l'EDT. La ressource proposée doit posséder de l'expérience en tant que gestionnaire des services de production chargée de coordonner ces services pour au moins deux campagnes publicitaires multimédias nationales.</p> <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « services de production » au minimum les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception graphique • Rédaction • Traduction et adaptation <ul style="list-style-type: none"> o En anglais ou en français • Correction d'épreuves <ul style="list-style-type: none"> o En anglais ou en français • Production des versions finales des produits publicitaires et distribution de ces produits aux fournisseurs de services média <p>Aux fins de ce critère coté, on entend par « campagne publicitaire multimédia nationale » une campagne publicitaire menée dans au moins sept provinces ou territoires du Canada au moyen de trois types de médias ou plus parmi les suivants :</p> | 10 |

| N° | Critères d'évaluation technique cotés | Max. de points |
|----|---|----------------|
| | <p>a) presse électronique (télévision ou radio); b) médias imprimés; c) médias numériques; d) publicité extérieure; e) productions cinématographiques; f) médias sociaux.</p> <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit nommer la ressource proposée et en fournir une biographie qui démontre clairement l'expérience indiquée dans sa réponse.</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire deux campagnes publicitaires multimédias nationales pour démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience en tant que gestionnaire des services de production responsable de tous les aspects de ces services dans le cadre de campagnes.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir, au minimum, les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le rôle et les responsabilités de la ressource proposée dans la campagne; 2. les services de production exécutés dans le cadre de chaque campagne; 3. la portée de la campagne (nationale, provinciale ou régionale); 4. les produits élaborés; 5. le nom de l'organisation cliente, ainsi que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse postale et l'adresse courriel d'une personne-ressource pouvant confirmer les renseignements fournis; 6. une biographie de la ressource proposée, laquelle doit démontrer clairement l'expérience indiquée dans la réponse du soumissionnaire. <p>Méthode de notation</p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 10 points, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 points : La ressource proposée a acquis de l'expérience dans la gestion des cinq catégories de services de production dans le cadre de deux campagnes publicitaires multimédias nationales. • 7 points : La ressource proposée a acquis de l'expérience dans la gestion des cinq catégories de services de production dans le cadre d'une seule campagne publicitaire multimédia nationale ou de l'expérience dans la gestion de quatre de ces catégories dans le cadre de deux campagnes publicitaires multimédias nationales. • 3 points : La ressource proposée a acquis de l'expérience dans la gestion de moins de quatre catégories de services de production dans le cadre d'une campagne publicitaire multimédia nationale ou plus. | |

| N° | Critères d'évaluation technique cotés | Max. de points |
|---|---|----------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> 0 point : La ressource proposée n'a acquis aucune expérience dans la gestion d'au moins trois catégories de services de production au cours d'une campagne publicitaire multimédia nationale. | |
| C5.4 | <p>Ressource de remplacement</p> <p>Le soumissionnaire doit désigner une ressource qui remplacera le gestionnaire de compte proposé si ce dernier ne peut plus s'acquitter de ses responsabilités.</p> <p>La ressource de remplacement doit répondre aux mêmes exigences, soit celles énoncées au critère C5.1.</p> <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une biographie détaillée de la ressource de remplacement proposée qui démontre clairement que cette ressource possède les compétences du poste.</p> <p>Méthode de notation</p> <p>Le soumissionnaire qui démontrera clairement l'expérience acquise relativement au critère recevra jusqu'à 10 points, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> 10 points : Cinq ans ou plus d'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité. 7 points : Au moins trois ans, mais moins de cinq ans d'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité. 3 points : Au moins deux ans, mais moins de trois ans d'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité. 0 point : Aucune expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité n'est démontrée. | 10 |
| Nombre maximum de points possibles = 155 points | | |
| Note de passage minimale générale de 70 % = 108.5 points | | |

Section C : Exposé des capacités

L'exposé des capacités comprend les trois parties suivantes :

Partie 1 : Présentée par le dirigeant ou le gestionnaire de comptes de l'organisation du soumissionnaire qui sera responsable du compte d'Élections Canada, la première partie doit décrire brièvement l'histoire, la structure de propriété et la culture de l'organisation du soumissionnaire. (Maximum de 5 minutes.)

Partie 2 : Dans la deuxième partie, le même dirigeant ou gestionnaire de comptes de l'organisation doit traiter des sujets de discussion indiqués dans le préavis concernant l'exposé des capacités envoyé par l'autorité contractante conformément au paragraphe 4.4.5(a) de la partie 4 de la DP. Cette partie doit se terminer par la présentation des ressources proposées aux critères C5.1, C5.2 et C5.3. (Maximum de 25 minutes.)

Partie 3 : La troisième partie est présentée par les ressources proposées aux critères C5.1, C5.2 et C5.3. Chacune de ces personnes doit décrire son rôle et ses responsabilités dans la tenue de la CIE n° 1. De plus, elle doit traiter des sujets de discussion indiqués dans le préavis concernant l'exposé des capacités envoyé par l'autorité contractante conformément au paragraphe 4.4.5(a) de la partie 4 de la DP. (Maximum de 45 minutes.)

L'exposé des capacités sera évalué selon les critères suivants :

| N° | Titre | Points possibles |
|---|--|------------------|
| EC1 | Compréhension générale, par le soumissionnaire, de la complexité des exigences indiquées dans l'énoncé des travaux | 25 |
| EC2 | Méthode de création du soumissionnaire | 20 |
| EC3 | Compréhension des membres de l'équipe de gestion quant à leurs rôles et responsabilités | 15 |
| EC4 | Méthode de gestion du soumissionnaire | 15 |
| EC5 | Processus de production du soumissionnaire | 15 |
| EC6 | Capacité de l'équipe de présentation à communiquer efficacement | 5 |
| EC7 | Capacité de l'équipe de présentation à fournir des renseignements complets et cohérents | 5 |
| Total | | 100 |
| Note de passage minimale de 70 % | | |

Méthode de notation

La méthode ci-dessous sera utilisée pour accorder les points à chaque critère :

| Cote | Description | Points attribués |
|------------------|--|------------------|
| Très bien | Une cote « Très bien » est accordée lorsque l'exposé de l'équipe de gestion démontre clairement que les exigences associées au critère sont respectées, que l'information fournie est manifestement liée aux exigences indiquées dans l'EDT et que le soumissionnaire a d'excellentes chances de mettre en œuvre une CIE n° 1 réussie. | 100 % |
| Bien | Une cote « Bien » est accordée lorsque l'exposé de l'équipe de gestion démontre que les exigences associées au critère sont respectées, que l'information fournie est liée aux exigences indiquées dans l'EDT et/ou que le soumissionnaire a des chances de mettre en œuvre une CIE n° 1 réussie. | 75 % |
| Passable | Une cote « Passable » est accordée lorsque l'exposé de l'équipe de gestion démontre partiellement que les exigences associées au critère sont respectées, que l'information fournie est peu liée aux exigences indiquées dans l'EDT et que le soumissionnaire a de minces chances de mettre en œuvre une CIE n° 1 réussie. | 50 % |

| | | |
|-----------------|--|------------|
| Médiocre | Une cote « Médiocre » est accordée lorsque l'exposé de l'équipe de gestion ne démontre pas que les exigences associées au critère sont respectées et/ou l'information fournie n'est pas liée aux exigences indiquées dans l'EDT; le soumissionnaire n'a aucune chance de mettre en œuvre une CIE n° 1 réussie. | 0 % |
|-----------------|--|------------|